

Questionnaire du Service des Musées de France relatif aux conditions offertes par les lieux d'exposition

Nom, prénoms du représentant de l'institution emprunteuse :

Titre :

Fonctions :

Votre institution a-t-elle déjà emprunté des œuvres des musées nationaux français au cours des dernières années pour le même lieu ?

Oui

Non

Si oui, date du dernier emprunt :

Le lieu d'exposition a-t-il déjà reçu la visite de la Mission Sûreté ou de la Mission Sécurité du Ministère de la Culture et de la Communication ?

Oui

Non

L'emprunteur prend acte qu'après examen de ce document décrivant les conditions techniques de conservation et de sécurité par la Mission de la Sécurité, de la Sûreté et de l'Accessibilité (MiSSA), le prêt éventuel d'œuvres des musées nationaux français pourra être subordonné à un contrôle sur place des conditions de sûreté et de sécurité et à la mise en œuvre des éventuelles préconisations de la MiSSA.

Les frais afférents à l'organisation de cette mission de contrôle (transport et séjour) sont à la charge exclusive des organisateurs de l'exposition.

Par la signature du présent document, l'emprunteur engage son institution sur la véracité des informations transmises dans ce questionnaire et à respecter les conditions de prêt des musées nationaux français au sens de la législation et de la réglementation française, notamment les articles R421-1, et D423-6 à D 423-8, D-423-14 et R451-26 à R451-28 du Code du patrimoine.

Fait à :

le :

Signature :

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

CHAPITRE I : Caractéristiques de l'exposition

C H A P I T R E I	1-Titre de l'exposition :				
	2-Lieu prévu pour l'exposition :	Nom :		Adresse postale (Pays) :	
		Téléphone fixe :		Adresse électronique :	
				Site internet :	
	3-Dates de l'exposition :	Inauguration le :		Fermeture le :	
		Mise en place des œuvres prévue le :		Départ des œuvres prévue le :	
	4-Transport :	Mode de transport envisagé :			
		Nom de la société de transport :			
		Téléphone fixe :		Adresse électronique :	
		Une société sous-traitante est-elle prévue ?	Oui	Non	
Si oui:					
Téléphone fixe :			Adresse postale (Pays) :		
Adresse électronique :					
Site internet :					

CHAPITRE II : Organisation de l'exposition						
C H A P I T R E I I	1-Organisme emprunteur bénéficiaire de l'exposition :	Nom :		Adresse postale (pays) :		
		Téléphone fixe :				
		Adresse électronique :		Site internet :		
	2-Statut juridique de l'organisme bénéficiaire :	Etablissement public (préciser) :		Collectivité territoriale (préciser) :		
		Personne morale privée (préciser) :		Autre (préciser) :		
	3-Organisme qui assure le financement de l'exposition (si différent du bénéficiaire) :	Nom :		Adresse postale (pays) :		
		Téléphone fixe :				
		Adresse électronique :		Site internet :		
	4-Responsable scientifique de l'exposition :	Nom, prénom :		Titre :		Fonction(s) :
		Téléphone fixe :		Adresse postale (Pays) :		
		Adresse électronique :				

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

CHAPITRE III : Renseignements techniques sur le lieu d'exposition

C H A P I T R E I I I	1-Lieu où doit avoir lieu l'exposition :	Nom :		Adresse postale (pays) :	
		Téléphone fixe :			
		Adresse électronique :		Site internet :	
	2-Type de construction du bâtiment :	Brique	3-Date(s) de construction du bâtiment :		
		Béton			
	Verre				
	Verre feuilleté				
	Acier				
	Pierre				
	Bois				
	Tissu/tapis Adobe				
	Autre (préciser) :				
	4-Description des activités se tenant dans le même bâtiment, autres que l'exposition d'œuvres d'art :				
	5-Accréditation par une autorité officielle nationale et/ou internationale :	Non	Oui	Type d'agrément et date :	

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

CHAPITRE IV : Gestion des œuvres durant leur séjour

CHAPITRE IV	1-Existe-t-il un espace réservé aux opérations d'emballages et de déballages ?	Oui	Non			
	2-Existe-t-il un espace de quarantaine ?	Oui	Non			
	3-Accès techniques par :	Un monte-charge Un quai de déchargement Autre :				
	4-Dimensions maximales des contenants pouvant entrer dans le bâtiment :	Hauteur :		5-Dimensions maximales des objets pouvant entrer dans les salles :	Hauteur :	
		Largeur :			Largeur :	
		Profondeur :			Profondeur :	
	6-Conditions climatiques des espaces de manutention et d'emballage :					
	7-Conditions de stockage des contenants vides :					
	8-Conditions climatiques des espaces de stockage temporaires (magasins, réserves...) :					
	9-Personnel interne spécialisé pour la manutention et l'emballage des œuvres d'art :	Oui	Non	10-Nombre de personnes habilitées à ces opérations :		
	11-Entreprise/s externe/s chargée/s de la manutention et de l'emballage :				Contact :	

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

C H A P I T R E	12-Existe-t-il du personnel interne spécialisé dans l'examen et/ou la restauration des œuvres d'art ?	Oui	Non		
	Contrôle d'accès aux espaces de stockage provisoire et d'exposition:				
	13-Quel est le type de suivi des mouvements des œuvres ?	Mesure du risque mécanique (préciser) : Mesure du climat (préciser) : Constats d'état départ/arrivée Rédaction d'un rapport de convoiement			
IV	14-L'accès aux oeuvres est-il contrôlé et surveillé après la livraison et avant l'installation, et inversement ?	Oui	Non	Si oui, quand ?	24H/24 Autre :
	15-Noms et qualité des personnes habilitées à autoriser les mouvements internes des œuvres empruntées :	Nom, prénom	Titre	Fonction	

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

CHAPITRE V : Conditions d'environnement

		Taux moyen en lux calculé sur 24 heures	
C H A P I T R E V	1-Quel est le mode d'éclairage des salles d'exposition à proximité des oeuvres ?	Naturel	
		Eclairage d'ambiance	
		Tube Incandescent	
		Tube Fluorescent	
		LED	
	2-Quel est le mode d'éclairage dans les réserves à proximité des œuvres ?	Naturel	
		Eclairage d'ambiance	
		Tube Incandescent	
		Tube Fluorescent	
		LED	
3-L'intensité lumineuse sur les œuvres est-elle mesurée régulièrement ?	Oui		
Non			
4-Quel est le mode de filtrage des rayons ultraviolets ?			
5-Avez-vous la possibilité de contrôler l'intensité lumineuse :	De l'éclairage ?		
	De la lumière naturelle ?		
6-A combien de lux par jour pouvez-vous réduire l'éclairement ?			
7-La luminosité est-elle réduite aux heures de fermeture ?	Oui	8-Quelle est la fréquence des contrôles ?	
	Non		

9-Existe-t-il des mesures spécifiques pour les arts graphiques, textiles et photographies ?		Dans les salles d'expositions		Dans les autres espaces de séjour des œuvres prêtées	
		Hygrométrie :			
C H A P I T R E E V	10-Existe-t-il un dispositif de contrôle climatique opérationnel en permanence ?	Oui	Type :	Oui	Type :
		Non		Non	
	11-Taux d'hygrométrie relative moyen (et écarts moyens) :	50% (+/- 5%)	Autre :	50% (+/- 5%)	Autre :
	12-Amplitude des variations journalières du taux d'hygrométrie :				
	13-Contrôle du taux d'hygrométrie le jour :	Oui	Non	Oui	Non
	14-Contrôle du taux d'hygrométrie la nuit :	Oui	Non	Oui	Non
	15-Fréquence du relevé du taux d'hygrométrie :				
	16-Méthode de régulation du taux d'humidité relative :				
	17-Pourcentage de fluctuation du taux d'humidité relative sur 24 h :				
	18-Période annuelle où il est le plus difficile de maintenir ces conditions :			Joindre des exemples de fiche de contrôle sur une longue période ou une autre preuve des moyens de contrôle de l'environnement climatique.	

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

		Dans les salles d'expositions		Dans les autres espaces de séjour des œuvres prêtées	
C H A P I T R E V	Température				
	19-Température moyenne (et écarts moyens) :	20°C (+/-1°C)	Autre :	20°C (+/-1°C)	Autre :
	20-Amplitude maximum des variations journalières de la température :				
	21-Contrôle de la température le jour :	Oui	Non	Oui	Non
	22-Contrôle de la température la nuit :	Oui	Non	Oui	Non
	23-Fréquence du relevé de la température :				
	Infestations				
	24-Date du dernier contrôle d'infestation :				
	25-Fréquence des contrôles :				
	26-Type d'infestations déjà observées :				Date :
		Traitement effectué :			

Observations sur les chapitres 1 à 5 :

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

LA SECURITE - LA SURETE

Légende :

Bleu	Questions traitant de la sûreté
Rouge	Questions traitant de la sécurité
Violet	Questions traitant de la sécurité et de la sûreté

Pour les établissements recevant du public situés sur le territoire français merci de joindre la copie du dernier procès-verbal de la commission de sécurité

CHAPITRE VI : Généralités

C H A P I T R E V I	1-Jours et Horaires d'ouverture du musée :	Jours :		heures :				
	2-Nombre de visiteurs à l'année :							
	3-Nombre de niveaux dans l'établissement emprunteur :							
	4-Localisation de la zone d'exposition des œuvres prêtées (zone d'exposition temporaire/permanente, niveau...) :							
	5-Surface de l'exposition temporaire :							
	6-Effectif maximum du public admissible :							
	7-Pour la France : type et catégorie de l'établissement (de 1 à 5) :	Type :	Catégorie : 1 2 3 4 5					
	8-Pour la France : avis de la commission de sécurité :	Favorable	Défavorable					
	9-Existe-t-il un plan de sauvegarde des biens culturels pour l'établissement ?	Oui	Non					

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

CHAPITRE VII : Les moyens mécaniques

C H A P I T R E V I I	1-L'espace d'exposition est-il constitué :	D'une grande salle D'une succession de petites salles Autre Précisez :		
	2-Peut-on accéder directement de l'extérieur jusque dans l'espace d'exposition ?	Oui Non Si oui, préciser le mode de fermeture de ces accès :	Cadenas et chaînes Grilles Volets en bois Volets métalliques Serrures Barres de bâclage Autre (préciser) :	
	3-Présence d'issue/s de secours dans l'espace d'exposition ?	Oui Non	4-La gestion des issues de secours est-elle centralisée ? (UGCIS)	Oui Non
	5-Les portes donnant sur la zone d'exposition temporaire :	Sont coupe-feu (préciser la durée) : Sont conçues pour offrir un temps de résistance à l'effraction (préciser la durée) :		
	6-Les portes donnant sur la zone d'exposition temporaire :	N'offrent pas de temps de résistance particulier Autre (préciser) :		

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

C H A P I T R E	7-Les autres ouvrants donnant sur l'exposition temporaire :	Sont en simple vitrage Sont en double vitrage Sont renforcés contre l'effraction (préciser) : Peuvent être ouverts par le public Sont bloqués ou dépourvus d'organes d'ouverture Sont obturés par des cimaises		
	8-Est-il possible de clore (verrouiller) totalement l'espace d'exposition temporaire ?	Oui Non		
	9-En terme de protection rapprochée des œuvres, votre institution est-elle en mesure de fournir :	Un accrochage sécurisé (préciser) : Un système de mise à distance physique du public (préciser) : Des vitrines (verre/plexiglas)		
	Moyens de secours contre l'incendie			
VII	10-Existe-t-il des extincteurs portatifs appropriés aux risques ?	Oui Non	11-Si oui, s'agit-il de :	eau pulvérisée CO2
	12-Existe t'il un réseau de robinet incendie armés ?	Oui Non		
	13-Existe-t-il des colonnes sèches ?	Oui Non		
	14-Existe-t-il des colonnes en charge (dites "colonnes humides") ?	Oui Non		

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

C H A P I T R E V I I	15-Existe-t-il des installations d'extinction automatique ou à commande manuelle ?	À gaz	À poudre	À eau	Non
	16-Existe-t-il des bouches et/ou poteaux d'incendie privés et points d'eau ?	Oui	Non		
	17-Existe-t-il des éléments de construction irrigués ?	Oui	Non		
	18-Quel est le type d'éclairage de sécurité :	Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité Source centrale			
	19-Quel est le mode de désenfumage ?	Sur tout le musée		Sur l'exposition temporaire	
Amenée d'air/Extraction		Amenée d'air/Extraction			
Mécanique/Mécanique		Mécanique/Mécanique			
Naturelle/Mécanique		Naturelle/Mécanique			
	Naturelle/Naturelle		Naturelle/Naturelle		

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

CHAPITRE VIII : Les moyens électroniques

Vidéoprotection :

C
H
A
P
I
T
R
E
E

VIII

1-Votre site est-il équipé de caméras ?

Oui

Non

Nombre :

2-Existe-t-il des caméras sur l'espace d'exposition temporaire ?

Oui

Non

Nombre :

3-Les issues de secours sont-elles sous caméras ?

Oui

Non

4-Pourront-elles être placées spécifiquement sur les œuvres dont vous demandez le dépôt ?

Oui

Non

En partie

5-Est-il possible de dédier une caméra sur une œuvre en particulier ?

Oui

Non

6-Les caméras sont-elles équipées d'une technologie jour/nuit ?

Oui

Non

Nombre :

7-Sont-elles couplées à de la détection, notamment pour l'enregistrement des images ?

Oui

Non

8-Quelle est la qualité des images ?

9-Combien de temps les images sont-elles conservées ?

10-Où sont-elles reportées ?

A l'accueil

Au Poste Central de Sécurité

Chez un télésurveilleur

Dans un bureau

Autre (préciser) :

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

C H A P I T R E E	11-Le/s personnel/s autorisés à visionner les image est-il/sont-ils ?		12- Sur quelle tranche horaire ?		
Détection intrusion:					
13-Le musée est-il équipé de détecteurs intrusion sur les extérieurs du bâtiment ?		Oui Non	Type(s) de détecteurs :		
14-Le musée est-il équipé de détecteurs intrusion sur l'enveloppe du bâtiment, issues et fenêtres ?		Oui Non	Type(s) de détecteurs :		
15-Les issues de secours sont elles sont détecteurs en permanence ?		Oui	Non		
16-Le musée est-il équipé de détection volumétrique ?		Sur tout le musée		Sur l'espace d'exposition temporaire	
		Oui	Non	Oui	Non
VIII	17-Qui est alerté en cas de déclenchement d'alarme intrusion ?		Quand le musée est ouvert au public :	Quand le musée est fermé, mais en présence de personnel :	Quand le musée est fermé, en période nocturne :
	La police				
	Un télésurveilleur				
	L'accueil				
	Le Poste Central de Sécurité				
	Une alarme sonore retentit				
	Autre :				

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

18-Quel est le temps moyen de réponse à un déclenchement d'alarme ?	Quand le musée est ouvert au public :	Quand le musée est fermé, mais en présence de personnel :	Quand le musée est fermé, en période nocturne :
19-Le musée dispose-t-il d'équipement électronique de protection rapprochée des œuvres ?	Oui Non	Si oui, type :	
20-Le musée procède-t-il à des tests des équipements électroniques de type anti-intrusion ?	Oui Non	Si oui, fréquence :	
21-Le musée souffre-t-il de déclenchements d'alarmes intempestifs ?	Jamais Un à trois par trimestre Davantage	Préciser :	
22-Existe-t-il une main-courante des déclenchements d'alarmes (même intempestifs) ?	Oui Non		
Détection incendie			
23-Existe-t-il une détection automatique d'incendie ?	Oui Non	Si oui :	Généralisé Uniquement dans les zones ouvertes au public Uniquement dans les zones de réserves et de stockage Uniquement dans les locaux techniques
24-Existe-t-il un équipement d'alarme ?	Oui Non	Si oui :	Généralisé et audible dans tout l'établissement Sélectif, pour les zones accueillant du public Dispositif autonome (sifflet, cloche, etc...)

C
H
A
P
I
T
R
E

VIII

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

CHAPITRE IX : Les moyens humains - Leur organisation							
C H A P I T R E I X		Pendant les horaires d'ouverture	Quand le musée est fermé		Pendant les horaires d'ouverture	Quand le musée est fermé	
		1-Nombre d'agents dévolus à l'accueil et la surveillance dans le bâtiment :			2-Statut de ces agents :		
	3-Nombre d'agents dans l'exposition temporaire :			4-Statut de ces agents :			
	5-Des agents seront-ils présents sur les issues du bâtiment lorsque l'exposition sera ouverte au public ?	Oui					
		Non					
	6-Des rondes sont-elles effectuées ou seront-elles prévues :	Sur l'intégralité du bâtiment ?		Sur l'espace d'exposition temporaire ?			
	Avant l'ouverture :	Oui	Non	Oui	Non		
	A la fermeture :	Oui	Non	Oui	Non		
	Pendant les horaires de fermeture :	Oui	Non	Oui	Non		Si oui, fréquence :
	7-La présence des objets est-elle spécifiquement vérifiée ?	Oui	Non	Si oui, fréquence :			

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

C H A P I T R E	8-Existe-t-il des dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs pompiers ?	Plans Tours d'incendie Tremies d'attaque Autre :				
	9-Existe-t-il un service de sécurité incendie ?	Oui	Non			
	Si oui :	Composé d'agents de sécurité qualifiés Composé d'employés formés				
I X	10-Existe-t-il des consignes de sécurité ?	Oui	Non			
	Si oui, pour :	Les modalités d'alerte des sapeurs-pompiers				
		Les dispositions à prendre:	Pour l'évacuation du public	Pour la protection des biens culturels		
		La mise en œuvre des moyens de secours L'accueil et le guidage des sapeurs-pompiers				
	11-Existe-t-il un PC Sécurité ?	Oui	Non	12-Dédié uniquement à la sécurité incendie ?	Oui	Non
	13-Le PC sécurité est-il occupé ou y-a-t-il une présence dans le musée :	24H/24 Pendant l'ouverture				
	14- En cas d'absence de PC, existe-t-il un report des alarmes incendie et vers qui ?	Oui	Non	Accueil Télésurveillance Système de Sécurité Incendie Autre :		

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

C H A P I T R E	15-Quels sont les moyens de communications entre les agents d'accueil et de surveillance ?	Radio Téléphones fixes Téléphones portables Autre (préciser) :			
	16-Existe-t-il des exercices d'instruction à la sécurité incendie ?	Oui Non	Si oui, périodicité:		
			Inscription dans le registre de sécurité ?	Oui Non	
	17-Des mises en situation dans le domaine de la sûreté sont elles organisées ?	Oui Non	Si oui, dans quel domaine ?	Vol Dégradation Agression physique Attentat Autre :	
	Gestion des clés				
	18-Le musée dispose t'il d'un organigramme des clés ?	Oui Non			
IX	19-Les clés se trouvent-elles :	Dans une armoire électronique			
		Dans une armoire mécanique (fermée à clé)			
	Autre (préciser) :		20-Dans ces cas là, existe-t-il un registre des clés ?	Oui Non	

REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines

CHAPITRE X : Le transport des œuvres dans le cadre d'une exposition temporaire

C
H
A
P
I
T
R
E

X

1-Quel sera le mode de transport des œuvres ?

Avion

Train

Véhicule

2-Quel sera le mode de suivi des œuvres ?

Humain

Puce GPS :

Dans le véhicule de transport

Au plus près de l'œuvre

Puce GSM :

Dans le véhicule de transport

Au plus près de l'œuvre

Autre (préciser) :

3-Les autorités (police, gendarmerie) seront elles associées aux opérations d'arrivée et de départ des œuvres ?

Oui

Non

Remarques complémentaires sur les chapitres VI à IX: